Département de la Meuse Communauté de Communes DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : mardi 06 septembre 2022

Membres titulaires en

exercice: 59

L'an deux mille vingt-deux et le treize septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne

Présents: 45

Présents non votants :

6

Représentés: 5

Votants: 44

Présents votants: Martine AUBRY, Eric BACHELEZ, Fabrice BARDOT, Evelyne BERTHAUX, Josiane BIGUINET, Robert BRENEUR, Philippe BRISSE, Sophie CHARRIOT, Patrice CHARTON, Alain CHAUDRON, Sylvie DAILLY, Mathilde DECHEPPE, Sabrina DEJEAN, Frédéric ERNST, Hervé FABRE, David GABRIEL, Hervé GAND, Marie-Cécile GEORGE, Patrick GROSS, Jean-Marc ILIC, Clarisse JACQUET, Sylvine JOSSELIN, Dania KLEIN, Françoise KLEIN, L'HUILLIER, Raymond LECLERC. Lidwine LINARD. MACINOT, Marie-Claude MICHEL, Thierry MIGOT, Michel MOREAU, Marc NICOLAS, Laurent PALIN, Karine PATRIS, Nathalie PHILIPPOT, Julien PINET, Thierry RAMAND, Bernard RENAUDIN, Christian WEISS

<u>Représentés</u>: Christian BAZART, Katya CHASSEIGNE, Vincent LOMBART, Mireille MOREL, Sylvain OBARA

<u>Excusés</u>: Jean-Louis ADRIAN, Didier CHASSEIGNE, Viviane DOLIZY, Maurice LOCARDEL, Pascal MENUSIER, Pierre-Louis MOLITOR, Anne RAMAND, Marie-Pierre VERDUN

<u>Absents</u>: Patrice ADAM, Sarah BAJOLOT, Cyril CHARLES, Patrice DEFOULOY, Béatrice DENIS, Clément FEVEZ, Sylvain FOURES, Cédric GARAT, Serge GAUGUIER, Armelle GONDOUIN, Raphael HUMBERT, Jean-Marie HURAUT, Marie-Thérèse HURAUT, Nicolas MAURER, Nathalie MEUNIER, Céline PHILIPPOT, Yannick SANGNIER, Angélique THILL, Michel VARNUSSON, Brigitte WEISSE, Cyril WEISSE, Francis WITZ, Dominique PICHELIN

Secrétaire de séance :

Dania KLEIN

DE_2022_071 - Objet : Adoption du rapport d'activité 2021 du service public de gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

PREFECTURE DE BAR-LE-DUC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/09/2022
055-200066140-20220913-DE 2022 071-DE

La Présidente rappelle que le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est assuré par la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne pour :

- la collecte des déchets ménagers dont elle a confié l'exécution à une entreprise spécialisée,
- la gestion du haut de quai sur les deux déchèteries dont l'une est située à Ville devant Belrain, l'autre à Vaubecourt

La partie traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée au Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement de la Meuse (SMET) qui gère :

- le traitement des déchets ménagers collectés en porte à porte,
- la collecte et le traitement du verre
- la prévention des déchets ménagers
- le bas de quai des deux déchèteries de la CCAA

Tous les éléments techniques et financiers du service, de la collecte à l'élimination des déchets ménagers, sont retranscrit dans le rapport d'activité du service. Ce document est une synthèse des données fournies par le SMET, les divers prestataires et les données communales et intercommunales connues.

Ce dernier a pour objectif:

- de fournir les informations techniques et financières essentielles permettant d'apprécier la gestion du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- d'assurer la transparence sur les coûts du service public
- d'inciter à la maitrise des coûts,
- de promouvoir le tri et la valorisation des déchets ménagers et assimilés,

Un exemplaire de ce document est transmis aux Communes membres de la Communauté de Communes pour être présenté à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice. Il devra être mis à disposition du public pour consultation.

Vu l'article L. 2224-5, L.1141113 et L.1411-14 du code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 et son décret d'application n°2015-1827 du 30 novembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

Vu l'exposé de la Présidente et la présentation du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes De l'Aire à l'Argonne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés
- De transmettre ce rapport aux Communes membres de la Communauté de Communes afin de leur permettre de le présenter à leur Conseil Municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Madame AUBRY Martine

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20 septembre 2022 et publié ou notifié le 20 septembre 2022